

**COMMUNE DES C****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 27 MARS 2025****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SEPT MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 14 MARS 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Florian GIBIER.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Mme Marielle MERMOUD), M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE  
« TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES » DEL2025-34**

**Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe transport retrace l'activité de transport public de personnes assurée par la commune, relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) et pour lequel un équilibre par le budget général est autorisé à titre dérogatoire, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ayant pour conséquence une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur.

***Vu*** la délibération n° DEL2025-007 du 19 février 2025, attribuant une subvention d'équilibre partielle de 130 000 € au budget annexe « transport public de personnes », en attendant le vote du budget.

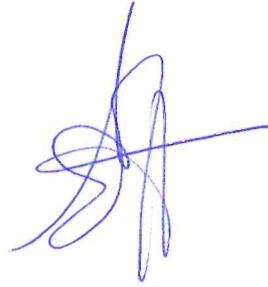
***Considérant*** qu'un 1<sup>er</sup> versement de 124 702,30 € a été effectué le 03/03/2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ALLOUER** au budget annexe « transport public de personnes » une subvention d'équilibre d'un montant total de 530 000 € pour l'année 2025.
- **DE VERSER** le solde de la subvention selon les besoins du budget annexe « transport public de personnes ».
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025 du budget général.

En Mairie, le 27 mars 2025  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 27 mars 2025  
Le Maire,  
François BARBIER

